## LES BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

## PICTOGRAMMES DE DANGER

## DU RÈGLEMENT CLP APPLICABLE DÈS LE 01/01/2009



- Explosibles instables
- Explosibles, division 1.1, 1.2, 1.3, 1.4.
- Substances et mélanges autoréactifs, type A.
- Peroxydes organiques, type A.



- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, catégorie 1.
- Corrosion / irritation cutanée. catégorie 1A, 1B, 1C.
- Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1.



- Gaz inflammables, catégorie 1.
- Aérosols inflammables, catégorie 1,
- Matières solides inflammables, catégorie 1, 2.
- Substances et mélanges autoréactifs, type C, D, E, F.
- Liquides pyrophoriques, catégorie 1.
- Matières solides pyrophoriques, catégorie 1.
- Substances et mélanges auto-échauffants, catégorie 1, 2.
- Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2, 3.
- Peroxydes organiques, type C, D, E, F.



- Toxicité aigüe, catégorie 1, 2, 3.



- Substances et mélanges autoréactifs, type B.
- Peroxydes organiques, type B.



## PAS DE PICTOGRAMME DE DANGER POUR:

- Explosibles, divisions 1.5, 1.6.
- Gaz inflammables, catégorie 2.
- Substances et mélanges autoréactifs, type G.
- Peroxydes organiques, type G.
- Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire: effets sur ou via l'allaitement.
- Dangers pour le milieu aquatique Danger chronique, catégorie 3, 4.



- Toxicité aigüe, catégorie 4.
- Corrosion / irritation cutanée. catégorie 2.
- Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2.
- Sensibilisation cutanée, catégorie 1.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique, catégorie 3.



- Sensibilisation respiratoire, catégorie 1.
- Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 1A, 1B, 2.
- Cancèrogénicité, catégorie 1A, 1B,
- Toxicité pour la reproduction,

catégorie 1A, 1B, 2.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique, catégorie 1, 2.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée, catégorie 1, 2.
- Danger par aspiration, catégorie 1.



- Gaz comburants, catégorie 1.
- Liquides comburants, catégorie 1, 2,
- Matières solides comburantes, catégorie 1, 2, 3.



Gaz sous pression:

- Gaz comprimés.
- Gaz liquéfiés.
- Gaz liquéfiés réfrigérés.
- Gaz dissous.



- Dangers pour le milieu aquatique -Danger aigu, catégorie 1.
- Dangers pour le milieu aquatique -Danger chronique, catégorie 1, 2.



